

178 2 1
L. B. 6. 100
U. N. C. O. N.

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.5/35/L.33
4 décembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 91 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

CONDITIONS D'EMPLOI ET REMUNERATION DES PERSONNES, AUTRES QUE
DES FONCTIONNAIRES DU SECRETARIAT, QUI SONT AU SERVICE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE

Panama : projet de décision

La Cinquième Commission décide de demander au Secrétaire général d'examiner la possibilité de mettre au point un système spécial de primes et d'indemnités, y compris des versements effectués "après la cessation de service", distinct du système général, pour le Président et le Vice-Président de la Commission de la fonction publique internationale et le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et de faire rapport à ce sujet à la trente-sixième session de l'Assemblée générale.
